

**GALATIA ENERGIE**

Société anonyme au capital de 516 033,24 euros

Siège social : 28, cours Albert 1<sup>er</sup>- 75008 Paris

421 642 992 R.C.S. Paris

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2022**

## SOMMAIRE

I. AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR.....	3
II. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE.....	3
III. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE .....	6
IV. INFORMATIONS RELATIVES A LA PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE .....	7
ANNEXE : DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS .....	9

## I. AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société GALATIA ENERGIE (ci-après la « **Société** ») sont convoqués le vendredi 3 juin 2022 à 10h, au siège social situé au 28, cours Albert 1<sup>er</sup>- 75008 Paris, en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

#### A TITRE ORDINAIRE

- Lecture du rapport du conseil d'administration ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs (*Première résolution*) ;
- Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (*Deuxième résolution*) ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (*Troisième résolution*) ;
- Constatation de la démission de Monsieur Fernando Castillo de son poste d'administrateur (*Quatrième résolution*) ;
- Nomination de Monsieur Florentinus Suherman Budiono au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Fernando Castillo, démissionnaire (*Cinquième résolution*) ;
- Pouvoirs (*Sixième résolution*).

## II. TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTÉES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Vous trouverez ci-après le texte des projets de résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2022.

Le rapport de gestion, intégrant le rapport de gestion du groupe, les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les rapports du commissaire aux comptes, permettant de compléter votre information, sont mis à votre disposition dans les conditions légales et réglementaires.

### PROJETS DE RESOLUTIONS

#### A titre ordinaire

**Première résolution** (*Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et (ii) du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

**approuve** les opérations qui sont traduites dans les comptes annuels ou résumées dans ces rapports, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'administration, et qui font apparaître une perte de 26 857 euros.

L'assemblée générale **prend acte** qu'il n'y a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense relevant des articles 39 4° et 39 5° du Code Général des Impôts.

En conséquence, l'assemblée générale **donne** aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième résolution** (*Affectation du résultat des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes,

**décide** d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 26 857 euros, en totalité au compte de report à nouveau.

**décide** de ne pas distribuer de dividende au titre dudit exercice.

L'assemblée générale **prend acte** de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

**Troisième résolution** (*Approbaton des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce pour l'année 2021*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce pour l'année 2021,

**approuve** les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées par application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de Commerce.

**Quatrième résolution** (*Constatation de la démission de Monsieur Fernando Castillo de son poste d'administrateur*)

L'assemblée générale, informée de la volonté de Monsieur Fernando Castillo de démissionner de son poste d'administrateur de la Société,

**prend acte** de la démission de Monsieur Fernando Castillo et le remercie de son travail au sein de la Société.

**Cinquième résolution** (*Nomination de Monsieur Florentinus Suherman Budiono au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Fernando Castillo, démissionnaire*)

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Fernando Castillo de son poste d'administrateur de la Société,

**décide** de nommer Monsieur Florentinus Suherman Budiono au poste de d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Fernando Castillo, démissionnaire, et pour la durée restante de son mandat.

***Sixième résolution (Pouvoirs)***

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie des présentes, à l'effet de faire accomplir toutes formalités légales.

### **III. EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-81 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous une description des principaux événements survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont les comptes ont été définitivement arrêté par le conseil d'administration.

L'activité de la Société au cours de cet exercice est décrite dans le rapport de gestion, incluant le rapport du groupe, qui est mis à votre disposition dans les conditions ainsi que dans les délais prévus par la loi et les règlements.

En raison de la pandémie de Covid 19, l'activité de la Société a été réduite en 2021.

#### **IV. INFORMATIONS RELATIVES A LA PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

##### **Modalités de participation à l'assemblée générale**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée.

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'assemblée : (i) soit y assister personnellement, (ii) soit voter par correspondance et (iii) soit donner pouvoir au président de l'assemblée ou se faire représenter par son conjoint, le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, un autre actionnaire ou encore par toute personne physique ou morale de son choix.

En vertu de l'article L. 22-10-40 du Code de commerce, si l'actionnaire décide de se faire représenter par une personne autre que son conjoint ou le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, le mandataire choisi doit informer l'actionnaire de tout fait lui permettant de mesurer le risque de poursuite par le mandataire d'un intérêt autre que le sien. Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire contrôle la Société, fait partie d'un organe de gestion, d'administration, de surveillance de la Société ou est employé par cette dernière.

Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration par simple demande adressée par lettre simple à GALATIA ENERGIE, 28, cours Albert 1<sup>er</sup>- 75008 Paris. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée.

L'actionnaire, lorsqu'il a déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut céder tout ou partie de ses actions.

##### ***Participation physique à l'assemblée générale***

Les actionnaires souhaitant assister physiquement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission par voie postale. **Actionnaire au nominatif** : il lui appartient de faire parvenir sa demande de carte d'admission au plus tard trois (3) jours avant la date de l'assemblée générale à GALATIA ENERGIE, 28, cours Albert 1<sup>er</sup>- 75008 Paris, ou se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité. **Actionnaire au porteur** : il lui appartient de demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte-titres qu'une carte d'admission lui soit adressée. L'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, peut y participer en se présentant le jour de l'assemblée muni d'une attestation de participation obtenue auprès de son intermédiaire habilité.

##### ***Vote par correspondance ou par procuration***

Les actionnaires n'assistant pas physiquement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront voter par correspondance ou par procuration. **Actionnaire au nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : GALATIA ENERGIE, 28, cours Albert 1<sup>er</sup>- 75008 Paris. **Actionnaire au porteur** : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à GALATIA

ENERGIE, 28, cours Albert 1<sup>er</sup>- 75008 Paris. Les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent au siège de GALATIA ENERGIE trois (3) jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

### **Justification du droit de participer à l'assemblée**

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée soit **le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022** à zéro heure, heure de Paris, (ci-après « **J-2** ») soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. **Actionnaires au nominatif**: cette inscription en compte à J-2 dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'assemblée. **Actionnaires au porteur** : ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes titres qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès de la Société par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance.

### **Questions écrites – Droit de communication des actionnaires**

Tout actionnaire peut poser des questions écrites à la Société. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le deuxième jour ouvré fin de journée précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux assemblées générales, seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social.

### **Divers**

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.

En cas de seconde convocation des actionnaires à une assemblée générale ordinaire ayant le même ordre du jour, les pouvoirs et votes par correspondance transmis dans les conditions prévues ci-dessus seront pris en compte.

Le conseil d'administration



ANNEXE

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

**Concernant l'assemblée générale ordinaire du vendredi 3 juin 2022  
qui se tiendra au siège social situé au 28, cours Albert 1<sup>er</sup>- 75008 Paris**

Je soussigné(e) :

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom usuel : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions nominatives

et de \_\_\_\_\_ actions au porteur,

de la société **GALATIA ENERGIE**

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire précitée et visés à l'article R. 225-81 du Code de commerce, et

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'assemblée générale ordinaire du vendredi 3 juin 2022 tels qu'ils sont visés par l'article R.225-83 du Code de commerce (\*).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2022

Signature :

*(\*) Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.*